

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 DAC 793 Subvention (1.500 euros) à l'association Echomusée (18e).

M. Bruno JULLIARD et Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 décembre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention d'un montant de 1.500 euros à l'association Echomusée au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la ville ;

Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement, en date du 9 décembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission et par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1.500 euros est attribuée à l'association Echomusée 21, rue Cavé 75018 Paris au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la ville. 2013_03762 .10827.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris rubrique 33, chapitre 65, nature 6574, ligne VF 4 0004 provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Culture.